

Aleca : les propositions européennes ne sont pas adaptées à la réalité des difficultés de l'économie tunisienne (UGTT)

par African Manager - 26/10/2016 17:15

✘ Les propositions européennes formulées dans le cadre des négociations sur le futur Accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca), sont loin de satisfaire la centrale syndicale, a affirmé Kacem Afaya, secrétaire général adjoint de l'Uggt chargé des relations internationales, arabes et migration, lors d'un atelier de travail, organisé mercredi à Tunis, sur les résultats préliminaires de l'étude sur « l'Impact de la libéralisation des services dans le cadre de l'Aleca » .

Invité à prendre part au débat sur l'étude élaborée par l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ), Afaya, a souligné que » L'UGTT considère que les propositions européennes ne sont pas adaptées à la réalité des difficultés de l'économie tunisienne et ne prennent pas en compte l'asymétrie de développement entre les deux économies, ce qui engendrera inéluctablement la fragilisation des micro et petites entreprises et la destruction des emplois en sus de l'impact sur le déficit de la balance de paiement » a-il-précisé.

Et d'expliquer » à titre d'exemple et concernant le volet investissement, l'offre actuelle stipule que la Tunisie ne peut pas pratiquer de limitations concernant le nombre d'entreprises européennes qui désirent s'implanter sur son territoire, ni même procéder à la limitation de la valeur totale des transactions ou des avoirs. La Tunisie ne pourra pas non plus limiter la participation maximale des capitaux étrangers dans une entreprise. De surcroit, vu le système des échanges, des pressions seront exercées pour que le rapatriement des capitaux soit facilité. De plus, la Tunisie se trouvera dans l'impossibilité d'exiger un transfert technologique ce qui représenterait une véritable menace pour l'emploi en cas de retrait des investissements étrangers. »

Il a, par ailleurs, critiqué et la démarche et le contenu de l'étude présentée affirmant que « si certains pays utilisent le modèle d'équilibre général pour le

calcul des impacts de la libéralisation sur l'activité économique, ces modèles demeurent fortement critiqués par plusieurs économistes en raison de leur aspect statique. Secundo, les données utilisées sont celles de l'année 2010, or la situation de l'économie tunisienne notamment certains services comme le tourisme, a fortement changé, ce qui pourrait à notre avis biaiser les résultats » a-t-il noté.

A cet effet, le responsable syndicale estime « nécessaire d'emprunter des voies complémentaires à travers l'utilisation d'autres instruments d'analyse afin de parfaire l'étude d'évaluation de l'impact de la libéralisation des services dans le cadre de l'ALECA ». Il a recommandé à ce titre de « réaliser des études sur certains secteurs comme par exemple les grandes surfaces, les banques, les assurances, le télécom et l'informatique qui sont déjà engagés dans un processus de libéralisation ».

Dans cet ordre d'idées, l'approche proposée par l'UGTT consiste, selon Afaya, « à commencer par une évaluation nationale et indépendante de l'accord d'association déjà en vigueur depuis 20 ans, sans oublier l'évaluation du Programme de mise à niveau (PNM) et du programme de modernisation industrielle afin de dégager les points forts et les points faibles de cet accord. L'UGTT estime que cette évaluation est une condition préalable à remplir avant d'engager toute négociation avec l'Union Européenne », a-t-il encore souligné.

Les résultats préliminaires de l'étude sur « l'impact de la libéralisation des services dans le cadre de l'Aleca » ont été présentés mercredi, dans le cadre des préparatifs de la poursuite des négociations sur le futur accord avec l'Union européenne lancées officiellement en octobre 2015. L'étude donne un aperçu de la compétitivité externe des services en Tunisie via une description de l'évolution des échanges et des parts de marché de la Tunisie dans les différents secteurs des services et une analyse de la compétitivité en termes de demande adressée.

Elle fournit également, une évaluation de l'impact macroéconomique et sectoriel d'une libéralisation des services dans le cadre de l'Aleca via un modèle d'équilibre général calculable qui permet de déduire les conséquences ex-ante de cet accord sur la valeur ajoutée, l'emploi, les échanges internationaux et le pouvoir d'achat.